

**AVIS SUR LES RAPPORTS ANNUELS 2013 DES DELEGATAIRES
LPA, VINCI PARK, OMNIPARC, EFFIA
Parcs de stationnement**

La CCSPL a pris connaissance de l'**activité générale des 32 parcs de stationnement** gérés en délégation de service public. L'année 2013 a été marquée par : la réouverture du parking St-Jean en septembre après 1 an de travaux, le chantier sur le parking St-Antoine, la fermeture estivale du parking Hôtel de Ville pour travaux de rénovation. La commission souhaite toujours qu'une évaluation de la boutique Mobilité ouverte dans le parking Cordeliers en décembre 2012 soit réalisée et lui soit communiquée.

Concernant les tarifs, la commission tient à apporter une rectification par rapport à son avis de l'année passée dans lequel elle alertait les délégataires au sujet de l'application du tarif de nuit. Cela était dû à une erreur sur l'heure de commencement de ce tarif. Celui débutant bien à 20h et non à 19h, il n'y a pas eu de défaut d'application.

Toujours à propos du tarif de nuit et afin que les parcs de stationnement soient plus attractifs pour la soirée, la commission estime qu'il pourrait être bon de le faire débuter légèrement plus tôt (19h ou 19h30), dans la mesure où les sorties en soirée (cinémas, restaurants etc.) débutent souvent à 20h (avec nécessité d'être garé avant, donc). Hormis cette solution, la commission suggère la création d'un tarif « soirée » (qui s'étendrait de 19h à minuit par exemple).

Enfin, la commission prend note de l'obligation légale de passer à une tarification au quart d'heure d'ici le 1^{er} juillet 2015. Elle invite les services et les délégataires à mettre en place cette tarification le plus rapidement possible, et si possible avant le 1^{er} juillet 2015, tout en comprenant les difficultés techniques qu'induit cette nouvelle règle.

Concernant la politique de stationnement-déplacements de façon plus générale, la commission note la baisse de fréquentation de 2% des parcs de stationnement en 2013, qui s'inscrit dans la baisse tendancielle moyenne depuis 2001. A l'inverse, la commission tient à souligner le fait que, depuis 2001, l'utilisation des transports en commun a quasiment doublé (les graphiques sont proportionnellement inverses à ceux de l'utilisation de la voiture). Elle considère ces statistiques encourageantes et allant dans le bon sens. Au vu de ces différentes statistiques, certains membres de la commission réaffirment leur interrogation concernant la politique de la communauté urbaine consistant à remplacer systématiquement les places de parkings supprimées sur voirie par des nouveaux parcs de stationnement en sous-sol (quand bien même le taux de remplacement n'est pas de 1 pour 1).

Concernant les résultats financiers, la commission constate qu'ils sont très disparates d'un parc à l'autre, tant en positif qu'en négatif. Concernant les parc Bellecour et Cordeliers, la commission réaffirme que les bénéfices semblent élevés, quand bien même cela est dû aux contrats eux-mêmes.

Pour finir, la commission attire l'attention sur la nécessité d'un suivi du taux d'utilisation du parc situé à la cité internationale (actuellement sous utilisé) et d'une réflexion pour des usages alternatifs éventuels.

Concernant les présentations faites par les services, la commission souhaiterait qu'à l'avenir, pour une meilleure lisibilité des documents support, les données ne soient pas agrégées afin de faire apparaître les redevances de manière claire pour chacun des parcs.